

Extrait du Procès-verbal

Copie de résolution

2 mai 2022

Municipalité de Sainte-Hénédine

À cette séance ordinaire, tenue le 2 mai 2022, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. La résolution suivante fut adoptée :

128-22

Attestation dépôt liste membre du conseil ayant suivi cours éthique et déontologique obligatoire

CONSIDÉRANT les exigences légales;

Il est proposé par Pascal Laverdière appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal atteste du dépôt de la liste préparée par le directeur général greffier trésorier des membres du conseil ayant suivi le cours éthique et déontologique tel que prévu à la loi. Le tout sera inscrit sur le site web de la municipalité.

Copie Certifiée Conforme / sous réserve des approbations



Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier